

Conseil d'établissement 2019-2020

19/20 PV 06

PROCÈS-VERBAL de la sixième réunion du conseil d'établissement de l'école Jules-Émond – Amédée-Boutin tenue le mardi 16 juin 2020 à 19 h en format vidéoconférence.

Étaient présents :

Parents

Marie-Claire Giroux
Éric Guimond
Manon Savard
Isabelle Thériault

Personnel de l'école

Luc Bouffard, directeur
Claudine Brisson, enseignante titulaire 1^{re}/2^e année
Mélanie Costa, enseignante titulaire 4^e année
Marie-Josée Côte, orthophoniste
Katérie Rivard, enseignante titulaire maternelle
Manon Trudelle, technicienne responsable du service de garde
Nadine Vignolas, technicienne en éducation spécialisée

Étaient absentes :

Parents

Stéphanie Huard
Sanela Pehlic

Personnel de l'école

50

1. Ouverture de la réunion

À 19 h, la présidente, madame Manon Savard, déclare la réunion officiellement ouverte après avoir constaté que les membres présents forment le quorum. Elle souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. Questions reçues des parents

Aucune question n'a été portée à l'attention des membres.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ #19/20 051

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Brisson l'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la réunion*
- 2. Questions reçues des parents*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*



4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020
5. Mot de la présidente et du représentant au comité de parents de la commission scolaire
6. Budget 2020-2021 – prévisions budgétaires (LIP art. 95)
7. Service de garde
 - 7.1. Nouvelle tarification pour les élèves sporadiques
 - 7.2. Nouvelle tarification pour les journées pédagogiques
 - 7.3. Programmation des activités offertes lors des journées pédagogiques 2020-2021
8. Rapport annuel 2019-2020 (LIP art. 82)
9. Résultats de l'échantillonnage de la teneur en plomb de l'eau potable – école Amédée-Boutin
10. Remboursement aux parents des sorties scolaires de fin d'année
11. Comité de parents bénévoles (CPB) – résultats des dépenses 2019-2020
12. Climat des échanges
13. Autres sujets à l'étude
 - 13.1. Nouveautés au conseil d'établissement en 2020-2021
14. Levée de la réunion

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020

CÉ #19/20 052

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Thériault l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2020 tel que déposé.

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51

Suivi du procès-verbal :

Point 10. Projet éducatif 2019-2023 – Plan d'action 2020-2021 (LIP art. 74) : Le directeur donne les taux de réussite en français écriture de 4^e année pour 2018-2019 : pour les filles, 88,2 % (91,4 % en 2017-2018) et pour les garçons, 88,6 % (75,0 % en 2017-2018) soit un écart de 0,4 % en faveur des garçons. Un écart de 16,4 % était à la défaveur des garçons en 2017-2018. Il est noté qu'il y a toujours un certain effet lié à la cohorte d'élèves. Les chiffres partiels de cette année ressemblent davantage à 2017-2018. Il faudra cependant les prendre avec une certaine réserve étant donné la situation liée à la COVID-19.

Point 13. Suivi en lien avec le problème de chaleur à l'école Amédée-Boutin : Le directeur mentionne avoir interpellé le régisseur des Services des ressources matérielles responsable des travaux dans l'école en lien avec le questionnement apporté par un membre sur l'installation, dès l'été prochain, de ventilateurs de plafond dans les classes du niveau 200. Le régisseur lui a indiqué que cette solution ne serait envisagée qu'en dernier recours. Il lui a rappelé que l'échangeur d'air qui serait installé au cours de l'été devrait déjà améliorer la situation. Si cela s'avérait toujours nécessaire, l'installation d'un système pour faciliter la circulation de l'air



à l'étage serait considérée avant l'installation de ventilateurs. Il lui a aussi mentionné que toutes les sommes étaient déjà engagées pour 2020-2021 et qu'il n'y a donc plus d'argent disponible pour faire d'autres ajouts cette année. Le directeur précise enfin que les travaux qui seront réalisés au cours de l'été à l'école Amédée-Boutin sont estimés à près de 400 000 \$.

Point 14.1. Suivi à distance pour les élèves du préscolaire : Le directeur mentionne qu'après en avoir discuté avec le personnel concerné, il a décidé de bonifier le service auprès des élèves du préscolaire demeurés à la maison malgré la réouverture de l'école. En plus du maintien du soutien pédagogique déjà offert avec l'envoi de la trousse pédagogique du ministère, du plan hebdomadaire d'activités et du suivi aux demandes des parents par courriel ou par téléphone, une enseignante a été engagée afin d'offrir l'opportunité aux élèves à la maison et à leurs parents de participer à trois activités animées en format virtuel chaque semaine. La réponse des parents à cette offre est très positive et l'enseignante constate une belle participation des enfants.

5. Mot de la présidente et du représentant au comité de parents de la commission scolaire

La présidente réserve son mot pour le point en lien avec le rapport annuel du conseil.

Le représentant au comité de parents rappelle qu'il aura une rencontre le mercredi 17 juin en format vidéoconférence. Afin de tenir les membres informés des sujets qui y seront traités, il précise qu'il compte leur transmettre un résumé de cette rencontre par la suite.

6. Budget 2020-2021 – prévisions budgétaires (LIP art. 95)

Le directeur présente les prévisions budgétaires 2020-2021 qui ont été préparées à partir des revenus anticipés (principalement liés aux frais exigés des parents) et des différentes allocations déterminées par les modalités d'allocation des ressources aux écoles.

Afin de permettre au centre de services scolaire d'équilibrer son budget, un plan de réduction des dépenses a été adopté. Comme chaque école doit y participer, la contribution de l'école Jules-Émond – Amédée-Boutin est de 45 132 \$. De plus, des modifications ont été apportées à la distribution dans les écoles du personnel de soutien administratif ce qui fait en sorte que l'école subit une ponction de 13 276 \$ dans cette banque. Malgré ces pertes et comme l'école a une augmentation de clientèle, le directeur a tout de même réussi à boucler le budget



positivement. De plus, certaines mesures ministérielles dédiées permettront de soutenir l'ajout de ressources professionnelles et de soutien dans l'école pour 2020-2021. Les principales mesures sont :

- Mesure 15025 – *Seuil minimal de services pour les écoles* : 194 948 \$ (+ 8391 \$ par rapport à 2019-2020);
- Mesure 15001 – *Ressources professionnelles pour intervenir tôt pour la réussite éducative et le développement global* : 32 645 \$ (+ 5413 \$ par rapport à 2019-2020).

CÉ #19/20 053

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Côte que les prévisions budgétaires 2020-2021 préparées par la direction avec le soutien des Services des ressources financières soient adoptées telles que déposées.

Le vote est demandé : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Service de garde

7.1. Nouvelle tarification pour les élèves sporadiques

Comme le directeur le mentionnait lors de la dernière réunion, le ministre de l'Éducation a déposé un règlement modifiant le *Règlement sur les services de garde* en y insérant une section sur les contributions financières maximales pouvant être exigées des parents pour un élève qui fréquente le service de garde pendant les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs. Le directeur dépose donc une nouvelle grille de tarifs pour les élèves sporadiques qui tient compte des montants déterminés par ce règlement. Il rappelle que cette nouvelle tarification aura pour impact de créer un manque à gagner par rapport aux années antérieures pour cette clientèle. De plus, il ne semble pas que cette perte sera compensée par un quelconque financement du gouvernement. Néanmoins, ces montants seront indexés au 1^{er} janvier de chaque année en tenant compte de l'indice moyen des prix à la consommation (montant arrondi au 0,05 \$ le plus près).

CÉ #19/20 054

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement sur les services de garde en lien avec les contributions financières pouvant être exigées des parents,

CONSIDÉRANT l'indexation des montants prévus au 1^{er} janvier de chaque année,



IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Guimond d'appliquer, pour le début de l'année scolaire 2020-2021, la nouvelle grille de tarification pour la clientèle sporadique présentée par le directeur.

Le vote est demandé : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Nouvelle tarification pour les journées pédagogiques

Le directeur mentionne qu'encore une fois, avec les modifications apportées au *Règlement sur les services de garde*, le ministre a déterminé la contribution financière qui peut être exigée des parents pour une journée pédagogique soit 14,00 \$ par jour. Ce montant correspond de façon plus réaliste aux coûts de ce type de journée si nous prenons en compte les pertes liées à la réduction du financement du gouvernement pour ces journées depuis 2015-2016. Il importe de préciser que le montant prévu exclut les frais liés aux activités ou sorties payantes organisées lors de ces journées auxquelles les parents ont le choix d'inscrire ou non leur enfant. De plus, il sera indexé au 1^{er} janvier de chaque année en tenant compte de l'indice moyen des prix à la consommation (montant arrondi au 0,05 \$ le plus près). Un membre parent souligne que c'est une augmentation relativement importante par rapport à ce qui avait été prévu (passe de 12,75 \$ à 14,00 \$). Le directeur rappelle que depuis 2015-2016, le service de garde a dû resserrer les dépenses lors des journées pédagogiques, car l'école n'avait pas voulu à l'époque faire absorber la totalité de la perte de financement aux parents et cela a eu un certain impact sur l'offre de services. Il ajoute que le montant correspond à celui proposé dans le règlement et suppose que le ministère a évalué le coût moyen d'une telle journée avant de le proposer. Il est aussi demandé si l'école n'a pas déjà envisagé de prévoir une tarification qui tient compte des familles plus nombreuses. Le directeur précise qu'un tel choix amènerait, en quelque sorte, les autres parents à payer pour ces familles et ajoute que, pour sa part, il ne sent pas confortable avec cette idée.

54

CÉ #19/20 055

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement sur les services de garde en lien avec les contributions financières pouvant être exigées des parents,

CONSIDÉRANT l'indexation des montants prévus au 1^{er} janvier de chaque année,



IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Costa que le tarif pour les journées pédagogiques soit fixé à 14,00 \$ pour le début de l'année scolaire 2020-2021.

*Le vote est demandé : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0
Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

7.3. Programmation des activités offertes lors de journées pédagogiques 2020-2021

Le directeur présente la programmation des activités qui pourraient être offertes au service de garde lors des journées pédagogiques 2020-2021. En ce qui concerne les activités payantes, le coût moyen dépasse de 0,40 \$ celui qui avait été convenu avec les encadrements (réf. CÉ #19/20 036). Il ajoute aussi qu'il manque toujours des informations sur les mesures sanitaires qui devront être prises lors des sorties et de leur impact possible sur les frais liés au transport scolaire.

La technicienne responsable espère être capable de transmettre aux parents l'ensemble de la programmation dès le début de l'année scolaire afin de leur permettre de planifier leur utilisation du service lors des journées pédagogiques.

CÉ #19/20 056

Sous réserve des directives de la Santé publique,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Guimond, et ce, malgré le dépassement de 0,40 \$ du coût moyen pour les activités offertes lors de journées pédagogiques, que la programmation de ces activités pour 2020-2021 déposée par la direction soit acceptée telle que présentée.

*Le vote est demandé : POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0
Cette proposition est APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.*

8. Rapport annuel 2019-2020 (LIP art. 82)

La présidente et le directeur font la présentation du projet de rapport annuel 2019-2020. Ce rapport sera déposé sur le site Internet de l'école où les parents pourront le consulter.

CÉ #19/20 057

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Brisson que le rapport annuel 2019-2020 présenté par la présidente du conseil d'établissement et le directeur de l'école soit adopté tel que déposé.

Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



9. Résultats de l'échantillonnage de la teneur en plomb de l'eau potable – école Amédée-Boutin

Le directeur précise que les 20 points d'eau de l'école Amédée-Boutin ont été testés. Les résultats obtenus démontrent que certains de ceux-ci ont une concentration de plomb supérieure à la nouvelle norme de Santé Canada, norme maintenant adoptée par le gouvernement du Québec.

Voici un résumé des résultats obtenus à la suite de l'analyse des tests :

	6 résultats conformes en tout temps	14 résultats conformes seulement après que l'eau ait coulé 30 secondes	0 résultat non conforme
Nombre de fontaines	3	8	0
Nombre de robinets	3	6	0
Mesure entreprise et identification	Les points d'eau demeurent accessibles	Fontaines : Points d'eau condamnés et identifiés avec une affiche Robinet : Affiche avec un avis de laisser couler l'eau 1 minute avant consommation.	

Dans le but d'assurer la sécurité des élèves et du personnel de l'école, les mesures nécessaires ont été prises par les Services des ressources matérielles (SRM) pour résoudre la situation rapidement, en conformité avec la procédure qu'ils ont reçue du gouvernement.

Le directeur précise qu'au cours l'été, toutes les buvettes dans les classes seront retirées et une fontaine sera installée sur le corridor du niveau 200. En ce qui concerne les fontaines au niveau 100, elles devaient de toute façon être changées avec les travaux de réfection des blocs sanitaires. Il est proposé de voir si un système pour remplir les gourdes peut être ajouté. Le directeur va en discuter avec les responsables des travaux.

10. Remboursement aux parents des sorties scolaires de fin d'année

Le directeur mentionne que tous les parents de l'école ont reçu le 20 mai dernier une lettre leur indiquant que les sorties scolaires de fin d'année ayant dû être annulées, l'école procéderait à leur remboursement pour les élèves de 4^e année et pour ceux qui ne fréquenteront pas notre école en 2020-2021. Pour tous les autres élèves, une note de crédit a été portée à la facture 2020-2021 sauf si les parents nous indiquaient préférer être remboursés. Après certaines vérifications, l'école a dû aussi effectuer un remboursement pour les élèves de 3^e année, car il était impossible de transférer la note de crédit dans le dossier de ces élèves étant donné le changement de bâtisse. Le directeur en profite pour mentionner que le même exercice a été fait pour les trop-perçus au service de garde.



11. Comité de parents bénévoles (CPB) – résultats des dépenses 2019-2020

Le directeur dépose les résultats des dépenses 2019-2020 du CPB. Le montant total sera imputé au *Fonds à destination spéciale – Jules-Émond (CPP)* portant ainsi le solde de ce fonds à 8747,99 \$ avant les intérêts déposés au compte le 30 juin. Le directeur ajoute que la période de fermeture lui a permis de prendre une certaine distance par rapport à quelques dossiers, dont celui du CPB. Il partagera prochainement ses réflexions aux membres du CPB et fera un suivi à l'automne pour les membres du conseil.

12. Climat des échanges

Les membres conviennent de tenir cette partie de la rencontre à huis clos.

13. Autres sujets à l'étude

13.1. Nouveautés au conseil d'établissement en 2020-2021

Un membre parent rappelle les changements apportés à la gouvernance scolaire avec la transformation de la commission scolaire en centre de services scolaire et la mise en place d'un conseil d'administration pour remplacer le conseil des commissaires. Il signale que beaucoup d'informations devraient être données très tôt en début d'année scolaire. De plus, tous les membres des conseils d'établissement auront à suivre une formation obligatoire qui devrait leur permettre de mieux comprendre leur rôle dans cette structure. Il ajoute que de nouveaux pouvoirs seront attribués aux conseils d'établissement, dont un pouvoir d'initiative sur des sujets qui concernent directement l'équipe-école, les parents ou les élèves.

57

14. Levée de la réunion

CÉ #19/20 058

*IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Thériault la levée de la réunion à 20 h 55.
Cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Luc Bouffard
Directeur et secrétaire de réunion

Manon Savard
Présidente du conseil d'établissement 2019-2020

